

# BOURSE REGIONALE TREMPLIN POUR L'EMPLOI

## Un volet du Contrat Régional Tremplin pour l'Emploi

une aide à la personne: encourager la création de son propre emploi par la création ou reprise d'activité en Poitou-Charentes,

- **porteurs de projet** (âgés de 18 ans minimum): demandeurs d'emploi, étudiants, salariés,...

- **projets individuels ou collectifs non immatriculés avant la décision d'attribution de l'aide,**

- **1 000 à 10 000 €** (en fonction de l'âge et des besoins),

- **versement en 2 acomptes** (50% dès démarrage et 50% après 6 mois effectifs d'activité et si viabilité)



# BOURSE REGIONALE TREMPLIN POUR L'EMPLOI

## Financement de la bourse :

- 80% par la Région (au titre du CRDD),
- 20% sur les fonds propres du Territoire,

**particularité** : 100% Région pour les bourses relevant de 4 Territoires (sans CRDD), de la filière l'Images" et pour les projets SCOP (de plus 4 associés).

**5 549 bourses attribuées ( 22 842 572 €)** depuis 2004.

## **Exemples** :

- en Pays Montmorillonais, **Micaël SARRAZIN** a créé une activité de maréchal ferrand à Sillars ;
- en Pays de Gâtine, **Eddy FRUCHARD** a créé une entreprise de charpentes traditionnelles et travaux d'isolation en fibres végétales à Vausseroux ;
- sur le territoire de la CAP: reprise de la SARL "Jardins Services" en SARL SCOP (**gérant: M. MARSALET**)



# ATELIER régional de la CRÉATION

Un dispositif régional mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat avec les Territoires:

- 32 Ateliers de la Création**: structures de proximité bénéficiant de l'appui des partenaires locaux (CCI-CMA, ADIE, Boutique de Gestion, Espace Gestion,...) :
- **accueil, information** individuelle ou collective,
  - **accompagnement adapté** (aide à l'émergence projets, appui à la finalisation des projets, mutualisation des outils ou dispositifs autour des porteurs de projet,...),
  - **instruction des dossiers BRTE/BRTI**,
  - **suivi post création (6 mois)**,
  - **évaluation du dispositif au plan local**.



## ATELIER régional de la CRÉATION

**30 délégations de crédits régionaux** (Pays Agglomérations):

- **1 jury** de l'Atelier **présidé par l'élu régional référent du Territoire**: décision d'attribution de la bourse,
- **versement de l'aide effectué par le Territoire.**

**exception**: Haut Poitou et Clain (statut associatif) & Chauvinois (sans Atelier).

CDC Mâble et Vienne, Vienne et Creuse, Charente Boême Charraud, Plaine de Courance (non constitués en Pays et sans Atelier) & les 2 Universités.

**1 Comité Régional « Chèque Création »**: suivi global du dispositif, décision d'attribution BRTI, BRTE pour les Territoires sans atelier ou sans délégation de crédits, examen des cas particuliers et définition de la jurisprudence.





LE FORUM REGIONAL SENSIBILISATION AUX  
OUTILS INTERNET



LE CHEQUE TIC

## Une porte d'entrée **UNIQUE**

sur le territoire régional

Créer son emploi par la création ou la reprise d'une activité ?

les Pays, les Agglomérations et les Ateliers de la Création

Développer son entreprise par l'emploi, l'innovation, l'amélioration des compétences ?

les Communautés de Communes et d'Agglomération, avec le réseau régional ACCÈS

orientent et accompagnent

le porteur de projet

l'entreprise

vers les dispositifs d'aides

Bourse Tremplin Emploi

Aides au développement économique pour l'emploi, l'innovation, l'export et la formation des salariés

## 2 réseaux complémentaires

**Pour en savoir plus**

**[www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)**

